

Ce document est à remplir par l'institution ou
l'organisme collecteur qui prend en charge le stagiaire

COORDONNÉES DU STAGIAIRE

Nom :
Prénom :
Établissement :
Service :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
Grade :
Spécialité :
Tél. : Portable :
E-mail* :

RESPONSABLE DU SUIVI DE L'INSCRIPTION

M. / Mme :
Fonction :
Établissement :
Service :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
N° TVA intracommunautaire :
SIRET : NAF :
Tél. : Fax :
E-mail* :

ADRESSE DE FACTURATION (si différent) OU PRISE EN CHARGE PAR ORGANISME COLLECTEUR

M. / Mme : Établissement / Organisme :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Fax :
E-mail* :

* Renseignement obligatoire

BON DE COMMANDE

**Pour la formation HOPITECH qui se déroulera sur 3 jours,
les mercredi 25, jeudi 26 et Vendredi 27 mars 2026 au Palais des
congrès du Touquet-Paris-Plage.**

Les frais de formation pour les personnels des établissements de
santé sont de 695 € en France (Corse incluse), de 450 € pour ceux des
DOM-COM, et pour les autres publics de 900 € prix nets. Les déjeuners
sont inclus dans les frais de formation.

L'institution ou l'organisme collecteur ci-dessus s'engage à
s'acquitter de la somme de € en contrepartie de la
formation de 14 heures, reçue par le stagiaire dont les coordonnées
figurent au paragraphe « coordonnées du stagiaire » de ce
document et reconnaît avoir pris connaissance des conditions
générales de vente de formation dispensée par HOPITECH figurant
au dos de ce document.

La convention doit être adressée à HOPITECH
par l'institution ou l'organisme :

H360 - HOPITECH / Yvan LEROY
43 Bis Rue du Bois
27830 NEAUFLES SAINT-MARTIN
email : stagiaires@hopitech.org

Pour l'établissement ou l'institution

Fait à le / /
Nom :
Prénom :
Cachet et signature de l'établissement

Pour l'organisme formateur ⁽¹⁾

Fait à le / /
Cachet et signature de l'organisme de formation



(1) Le trésorier d'HOPITECH adressera à
l'institution ou à l'organisme de prise en
charge un exemplaire signé de la convention

EXPOSANTS, STAGIAIRES
INSCRIVEZ-VOUS SUR



WWW.HOPITECH.ORG

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA FORMATION DISPENSÉE PAR HOPITECH

ARTICLE 1

1.1 Formation HOPITECH

La formation HOPITECH se construit autour d'un thème central d'actualité intéressant l'ensemble de la communauté technique hospitalière et d'ateliers thématiques spécialisés.

1.2 Objectif de la formation HOPITECH

Former aux nouvelles réglementations et aux bonnes pratiques. Approfondir les connaissances dans les domaines des techniques et de l'ingénierie hospitalières, par le partage des expériences et la découverte des innovations technologiques. Créer des réseaux favorisant les échanges entre les professionnels. Former les personnels et les décideurs aux enjeux techniques et logistiques.

1.3 Public concerné

Les décideurs du monde de la santé public et privé : directeurs, ingénieurs, cadres et experts techniques, techniciens, dessinateurs, bureaux d'études, architectes, maîtres d'œuvre.

1.4 Inscription des stagiaires à la formation

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera enregistrée dès réception du bulletin d'inscription renseigné. Dans le cas où le stagiaire serait pris en charge par une institution ou un organisme de formation, la convention de prise en charge dûment complétée doit être adressée au trésorier d'HOPITECH. L'inscription du stagiaire ne sera définitivement prise en compte qu'à la réception de la convention de formation signée par l'institution ou l'organisme de prise en charge. Dans le cas où le stagiaire n'est pas pris en charge par une institution ou un organisme de formation, son inscription ne sera définitivement prise en compte qu'à la réception du dossier d'inscription et du ou des chèque(s) nécessaire(s). Suivant les deux cas, la convention de prise en charge ou le bulletin d'inscription vaut acte d'engagement.

Le stagiaire et l'organisme de formation (ou l'institution) signataires des documents d'inscription déclarent avoir pris connaissance et accepter les conditions de réalisation de la formation telles que figurant à l'article 4.1.

1.5 Convocation des stagiaires

Dès réception du dossier d'inscription, le stagiaire recevra une confirmation d'inscription.

1.6 Durée de la formation

La formation de 14 heures s'étale sur 3 journées.

ARTICLE 2

2.1 Conditions d'inscription

Les frais de la formation HOPITECH comprennent : la formation, le support pédagogique, les déjeuners obligatoires et les pauses. Ne sont pas compris le transport, l'hébergement et les repas du soir, ces derniers étant facultatifs. Tous les prix sont nets.

2.2 Réductions

Des réductions peuvent être consenties sur certaines prestations aux adhérents de H360.

ARTICLE 3

3.1 Conditions et moyens de paiement

À l'issue de la formation, le trésorier communiquera la facture à l'institution ou à l'organisme collecteur. Le règlement devra être effectué à réception de la facture, au plus tard dans les 45 jours : par virement bancaire à notre banque : C.A. Code Banque 18206, code guichet 00217, compte 57008142001 RIB 55, ou par chèque à l'ordre de H 360-HOPITECH. En cas de règlement par un organisme collecteur

ou financeur, la convention de prise en charge sera adressée au trésorier d'HOPITECH au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, le stagiaire sera facturé selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur.

3.2 Prestations facultatives

Le règlement des prestations facultatives commandées, non prises en charge par une institution ou un organisme, est à la charge du stagiaire.

ARTICLE 4

4.1 Conditions d'annulation

Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation, HOPITECH se réserve la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire : 100 % du prix en cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation ; 50 % du prix en cas d'annulation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.

Les stagiaires pourront se faire remplacer.

Il n'y a pas d'indemnité en cas d'annulation dans un délai supérieur à 10 jours ouvrés.

Toute annulation doit être confirmée par écrit au trésorier d'HOPITECH : un accusé de réception vous sera adressé par retour.

HOPITECH se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le contenu du programme si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. En cas de report ou d'annulation, le stagiaire et l'organisme collecteur seront avisés, au plus tard, sauf cas de force majeure, 8 jours avant la date de début de la formation.

ARTICLE 5

5.1 Assurance

Le stagiaire et l'organisme de prise en charge engageront leur responsabilité civile contractuelle en cas de dommages causés à des tiers ou à des biens. L'établissement s'engage à couvrir les risques d'accident ou de maladie pour ses agents durant la formation, ceux-ci étant considérés comme accident du travail ou de maladie professionnelle.

ARTICLE 6

6.1 Différends éventuels

En cas de contestation ou d'un différend ne pouvant pas faire l'objet d'un règlement amiable, les tribunaux du siège de H 360 sont seuls compétents. Le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

6.2 Règlement intérieur

Le stagiaire, en participant à ses journées de formation, accepte de se conformer au règlement intérieur d'hopitech (disponible sur le site internet).

ARTICLE 7

7.1 Renseignements administratifs

Organisme de formation déclaré sous le n° 11.75.44433.75

N° Siren ou Siret : 402.160.378.00012 - Code APE : 8559 A

N° National INPI : 25/5121073

N° TVA intercommunautaire : FR 93402160378

Certification Qualiopi N°126146

Siège social : H 360/Hopitech c/o Fédération Hospitalière de France,

1 bis, rue Cabanis - 75014 PARIS



WWW.HOPITECH.ORG